

# DECLARATION DE PRELEVEMENT SANGLIER EN TIR D'ETE

Saison 2024/2025

Date de tir : .....

Sexe	Age	Mode de chasse	Poids plein

M : mâle  
F : femelle

J : jeune  
A : adulte  
V : vieux

A : approche  
B : battue  
C : courre

Cette fiche de contrôle doit être adressée à la Fédération des chasseurs de l'Oise dans les 72 heures qui suivent le tir.

**Si vous avez un numéro de territoire, déclarez vos prélèvements sur votre espace adhérent :**

[www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr), rubrique « prélèvement sanglier hors plan de chasse »